



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 12 décembre 2023, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 749-23 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : www.ville.bedford.com .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 13 décembre 2023.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière